

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue mardi le 15 octobre 2019 à 20 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault, conseillère ; Denis Godmer, conseiller; Noël Lanthier, conseiller ; Ronald Pilon conseiller; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est absente : Francine Carignan, conseillère.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier M. Benoit Charbonneau

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

**2019.10.184**

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 OCTOBRE 2019**

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

#### ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 15 octobre 2019
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019
3. Adoption de la liste sélective des déboursés
4. Affectation d'une partie du surplus accumulé à l'exercice 2019 au montant de 50 373\$
5. Affectation d'une partie du fonds de parc et terrain de jeux à l'exercice 2019 au montant de 16 000\$.
6. Certificat de disponibilité de crédit 2019-10-02
7. Demande de dérogation mineure 2019-042
8. Demande de dérogation mineure 2019-043
9. Demande de dérogation mineure 2019-044
10. Demande de dérogation mineure 2019-045
11. Demande de PIIA 2019-046
12. Demande de PIIA 2019-047
13. Demande de PIIA 2019-048
14. Demande de PIIA 2019-049
15. Demande de PIIA 2019-050
16. Demande de PIIA 2019-051
17. Demande de PIIA 2019-052
18. Adoption du règlement sur les quais et abris à bateaux 209-2019
19. Adoption du plan de sécurité civile révisé
20. Entente pour un rond-point temporaire-4717-96-6792
21. Adoption des prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) pour l'année 2020
22. Adoption des prévisions budgétaires de la Régie Incendie des Monts (RIDM) pour l'année 2020

23. Mandat donné au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal
24. Choix du soumissionnaire de l'institution financière de la municipalité
25. Modification des résolutions 2017.05.113 et 2017.05.114 concernant l'adhésion à Clic revenu
26. Demande de déplacement d'un poteau à Hydro-Québec
27. Dépôt de la démission de Monsieur Gérard Champagne  
Période de questions
28. Levée de la séance ordinaire du conseil

2019.10.185

## 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.10.186

## 3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
ADMQ - ZONE LAURENTIDES	5086	440.00 \$
GUY CHARBONNEAU	5087	340.00 \$
PREMIERS SOINS	5088	822.88 \$
POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC	5089	3 506.65 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	5090	288.05 \$
SABLIÈRE 329 INC	5091	17 132.51 \$
CENTRE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE	5092	98.32 \$
EFFIGIART INC.	5093	2 369.19 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	5094	4 196.59 \$
ANGÉLIQUE BLONDIN	5095	275.00 \$
FÉLIX DESLAURIERS	5096	325.00 \$
KORALIE CHARBONNEAU	5097	150.00 \$
JESSICA DUFOUR	5098	200.00 \$
LAURIE DUFOUR	5099	325.00 \$
AMY GAGNÉ	5100	175.00 \$
CÉLESTE HÉBERT	5101	175.00 \$
TYMOTHÉ HÉBERT	5102	200.00 \$
CHÈQUE ANNULÉ	5103	- \$
ADAM LAUZON-GOEURY	5104	275.00 \$
WILLIAM LAUZON-GOEURY	5105	225.00 \$
LILOU MCMARTIN BOUTIN	5106	150.00 \$
ANDREW MILJOUR-CHARBONNEAU	5107	150.00 \$
ALEX MILJOUR-CHARBONNEAU	5108	150.00 \$
ANOUK PANNETON	5109	200.00 \$
CHLOÉ PANNETON	5110	175.00 \$
WILLIAM PERRAULT	5111	175.00 \$
WILLIAM THIBAULT	5112	275.00 \$
NOÉMIE PLAMONDON	5113	200.00 \$
POSTES CANADA	5114	74.70 \$
GILLES DUBÉ	5115	500.00 \$
DUNTON RAINVILLE	5116	316.18 \$
EFFIGIART INC.	5117	2 588.69 \$
GILLES DUBÉ	5118	500.00 \$
DEMIX BETON	5119	811.45 \$
LES ENTREPRISES S.LAURIN	5120	1 052.03 \$

JOANNE LAMARRE	5121	642.41 \$
EN MOUVEMENT (9211-5849 QUÉBEC INC)	5122	547.20 \$
POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC	5123	616.04 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	5124	2 277.63 \$
H2 LAB INC.	5125	248.47 \$
DYNAMITAGE ROGER MOREL & FILS	5126	1 724.63 \$
PILON & MÉNARD, HUISSIERS DE JUSTICE	5127	143.74 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	5128	4 126.66 \$
SINTRA INC	5129	348.17 \$
L'APOSTROPHE PLUS	5130	313.30 \$
L'INFORMATION DU NORD	5131	1 198.03 \$
POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC	5132	2 985.39 \$
LES ENTREPRISES P.ROY	5133	143.72 \$
GILLES DUBÉ	5134	500.00 \$
ADMQ	5135	363.32 \$
BSM TECHNOLOGIES LTD.	5136	45.99 \$
MARK'S COMMERCIAL	5137	248.34 \$
BOURASSA S.	5138	127.63 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	5139	160.34 \$
MARCHÉ M.BOUCHARD	5140	53.34 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	5141	449.92 \$
SERVICES PSANSREGRET	5142	1 552.50 \$
STRATÉGIE IMMOBILIERE LGP	5143	3 679.20 \$
BMR	5144	4 604.51 \$
BUDGET PROPANE	5145	183.11 \$
G2 ARPENTEUR-GÉOMÈTRES INC	5146	1 034.78 \$
LA JARDINIÈRE STE-AGATHE	5147	310.63 \$
JUTEAU RUEL INC.	5148	369.90 \$
LA COOP FERMES DU NORD	5149	288.82 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	5150	9 559.47 \$
YVON MARINIER INC.	5151	420.58 \$
MARTIN BÉLAIR	5152	6 200.00 \$
MINISTRE DES FINANCES	5153	97 559.00 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	5154	4 828.95 \$
PÉTROLE PAGÉ	5155	5 335.91 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	5156	688.46 \$
SABLIÈRE 329 INC	5157	38 018.94 \$
SINTRA INC	5158	10 936.07 \$
PRIORITÉ STRATJ INC.	5159	2 207.52 \$
TOILETTES QUÉBEC	5160	776.10 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	5161	364.84 \$
<b>Total</b>		<b>245 020.80 \$</b>

### PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	34 191.53 \$
Services de téléphonie	414.95 \$
Remises salariales fédérales	5 100.44 \$
DAS provincial	12 454.87 \$
RREMQ	6 003.67 \$
Harnois Énergies - Petro-T	271.91 \$
Hydro-Québec	2 153.04 \$
Annie Gareau	350.00 \$
Frais bancaires	337.62 \$
Protectron	105.16 \$
Visa Affaires RBC	716.13 \$
Crédit-Bail (10 roues 2015-2020)	4 095.50 \$
Crédit-Bail (Équip. déneig. 2016-2019)	1 422.51 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
<b>Total</b>	<b>68 953.11 \$</b>

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2019.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2019.10.187 4. AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ACCUMULÉ À L'EXERCICE 2019 AU MONTANT DE 50 373\$**

s  
ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2019.10.188 5. AFFECTATION D'UNE PARTIE DU FONDS DE PARC ET TERRAIN DE JEUX À L'EXERCICE 2019 AU MONTANT DE 16 000\$.**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** d'affecter une partie du Fonds de parc et terrain de jeux (poste 59.15200.000) pour un montant de seize mille dollars (16 000\$) vers l'affectation Fonds de parc et terrain de jeux (poste 03.51000.000).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2019.10.189 6. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2019-10-02**

Je, Benoit Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Lantier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les transferts mentionnés ci-dessous :

Transfert  
de différents postes budgétaires  
VERS  
Différents postes budgétaires  
TOTAL : 78 955\$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'approuver le certificat de disponibilité de crédit 2019-10-02

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2019.10.190 7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-042**

Demande de permis no. 2019-141 faite par Monsieur Mathias Mamane

Mathias Mamane  
191, chemin des Bardanes  
Lantier, J0T 1V0  
4510-62-4416-0-000-0000  
Lot: 13-68, rang 08, canton Doncaster  
Zone: 10v

**Nature de la demande :**

- Cabanon construit dans la zone de non-construction à partir de la ligne naturelle des hautes eaux;

**Effets de la demande :**

- Demande de dérogation mineure de 1 mètre sur les 20 mètres de non-construction à partir de la ligne des hautes eaux (Art. 7.7.3 du Règlement de zonage no. 154-2014);

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** que la présente dérogation soit acceptée selon la résolution 2019.10.51 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.10.191

#### 8. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-043

Demande de permis no. 2019-137 faite par Madame Lucille Gagné

Madame Lucille Gagné  
148, croissant de la Baie  
Lanthier, J0T 1V0  
4617-14-6404-0-000-0000  
Lot: 33-6, rang 11, canton Doncaster  
Zone: 2V

##### Nature de la demande :

- Construction agrandissement d'une maison dans la marge avant;
- Construction d'un balcon dans la marge avant.

##### Effets de la demande :

- Demande de dérogation mineure de 3.8 mètres sur la marge minimale de 6 mètres applicable en cour avant (art. 6.2.1, al. 2, du Règlement no. 154-2014), conformément au plan F7432 (minutes : 730) produit le 18 septembre 2019 par François Guindon, A.-G.;
- Demande de dérogation de 0.8 mètres sur la marge minimale de 3 mètres applicable en cour avant (art. 6.4.1.1 du Règlement no. 154-2014), conformément au plan F7432 (minutes : 730) produit le 18 septembre 2019 par François Guindon, A.-G.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la présente dérogation soit acceptée selon la résolution 2019.10.52 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.10.192

#### 9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-044

Demande de permis no. 2019-145 faite par Monsieur Paul Vézina

Monsieur Paul Vézina  
109, chemin de la Pension  
Lanthier, J0T 1V0  
4516-23-2402-0-000-0000  
lot: 26-p, rang 11, canton Doncaster  
zone: 2v

##### Nature de la demande :

- Agrandissement d'une maison dans la zone de non-construction à partir de la ligne naturelle des hautes eaux;

##### Effets de la demande :

- Demande de dérogation mineure de 4.85 mètres sur les 20 mètres de non construction à partir de la ligne des hautes eaux, conformément au plan F7498 (minute : 744) produit le 30 septembre 2019 par Francis-Guindon, A.-G.;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** que la présente dérogation soit acceptée selon la résolution 2019.10.53 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2019.10.193**

**10. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-045**

Demande de permis no. 2019-146 faite par Monsieur Simon Lefebvre

Simon Lefebvre  
326, boulevard Rolland-Cloutier  
Lantier, J0T 1V0  
4510-34-6255-0-000-0000  
Lot: 13-P, rang 08, canton de Doncaster  
Zone: 10V

**Nature de la demande :**

- Agrandissement du bâtiment principal dans la marge latérale droite de 4 mètres;

**Effets de la demande :**

- Demande de dérogation mineure de 0.27 mètre sur la largeur minimale de 4 mètres applicable en marge latérale (art. 6.2.2 du Règlement de zonage no. 154-2014), en vertu du plan X-65001 (minute : 71) signé le 9 septembre 2019 par Sylvain Hétu, A.-G. ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** que la présente dérogation soit acceptée selon la résolution 2019.10.54 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2019.10.194**

**11. DEMANDE DE PIIA 2019-046**

Demande de permis no. 2019-147 faite par Madame Lucille Gagné.

Madame Lucille Gagné  
148, croissant de la Baie  
Lantier, J0T 1V0  
4617-14-6404-0-000-0000  
Lot: 33-6, rang 11, canton Doncaster  
Zone: 2V

**Évaluation**

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	4 sur 4
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Matérialité et caractéristiques architecturales	8 sur 8
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	16 sur 16
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2019-046 soit et est acceptée

avec recommandation selon la résolution 2019.10.55 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.10.195

## 12. DEMANDE DE PIIA 2019-047

Demande de permis no. 2019-148 faite par Monsieur Paul Vézina

Monsieur Paul Vézina  
109, chemin de la Pension  
Lantier, JOT 1V0  
4516-23-2402-0-000-0000  
Lot: 26-p, rang 11, canton Doncaster  
Zone: 2V

### Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	12 sur 12
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

### Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	4 sur 4
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Matérialité et caractéristiques architecturales	10 sur 10
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	18 sur 18
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2019-047 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2019.10.56 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.10.196

## 13. DEMANDE DE PIIA 2019-048

Demande de permis no. 2019-149 faite par Monsieur Simon Lefebvre.

Monsieur Simon Lefebvre  
326, boulevard Rolland-Cloutier  
Lantier, JOT 1V0  
4510-34-6255-0-000-0000  
Lot: 13-P, rang 08, canton Doncaster  
Zone: 10V

### Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	2 sur 2
	Apport des constructions	4 sur 4
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Matérialité et caractéristiques architecturales	10 sur 10
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	20 sur 20
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2019-048 soit et est acceptée selon la résolution 2019.10.57 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.10.197

#### 14. DEMANDE DE PIIA 2019-049

Demande de permis no. 2019-150 faite par Monsieur Sylvain Bazinet.

Monsieur Sylvain Bazinet  
Croissant des Trois-Lacs  
Lantier, J0T 1V0  
4513-54-8590-0-000-0000  
Lot: 20-P, rang 10, canton Doncaster  
Zone: 6V

### Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire	
	Grand-total pour Bâtiment complémentaire	0 sur 0
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	0.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2019-049 soit et est acceptée selon la résolution 2019.10.58 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.10.198

#### 15. DEMANDE DE PIIA 2019-050

Demande de permis no. 2019-151 faite par Monsieur Jeannot Blanchette.

Monsieur Jeannot Blanchette  
121, chemin des Damas  
Lantier, J0T 1V0  
4610-32-2184-0-000-0000



Lot: 15-27, rang 09, canton Doncaster  
Zone: 10V

#### Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,  
transformation ou rénovation d'un bâtiment  
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2019-050 soit et est acceptée selon la résolution 2019.10.59 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2019.10.199**

#### **16. DEMANDE DE PIIA 2019-051**

Demande de permis no. 2019-152 faite par Monsieur Michel Charbonneau.

Monsieur Michel Charbonneau  
102, montée Bellevue  
Lantier, J0T 1V0  
4612-21-9185 -0-000-0000  
Lot: 19-21, rang 09, canton Doncaster  
Zone: 13H

#### Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,  
transformation ou rénovation d'un bâtiment  
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2019-051 soit et est acceptée selon la résolution 2019.10.60 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2019.10.200**

#### **17. DEMANDE DE PIIA 2019-052**

Demande de permis no. 2019-153 faite par Madame Lynn Corbeil.

Madame Lynn Corbeil  
2004, Île-Lac-Dufresne  
Lantier, J0T 1V0  
4918-05-4535 -0-000-0000  
Lot: Île-4, rang 11, canton Doncaster  
Zone: 4V

#### Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,  
transformation ou rénovation d'un bâtiment  
principal

Impact des constructions	S.O.
Apport des constructions	S.O.
Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
Matérialité et caractéristiques architecturales	6 sur 6
Aménagement des terrains	S.O.
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
Éclairage	S.O.
Grand-total pour Bâtiment principal	6 sur 6
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2019-052 soit et est acceptée selon la résolution 2019.10.61 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2019.10.201 18. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES QUAIS ET ABRIS À BATEAUX 209-2019**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement 209-2019 modifiant le règlement 207-2019 sur les quais et abris à bateaux sur la réduction des impacts environnementaux des quais et des abris à bateaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2019.10.202 19. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE RÉVISÉ**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de Lantier reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lantier a adopté un plan de sécurité civile le 14 avril 2014 par la résolution 2014.04.079;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lantier a révisé le plan de sécurité civile en le 15 octobre 2019;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

**DE** transmettre le plan révisé à notre représentant de la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

**2019.10.203 20. ENTENTE POUR UN ROND-POINT TEMPORAIRE-4717-96-6792**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lantier utilise présentement un terrain privé comme rond-point;

**ATTENDU QU'IL** est dans l'intérêt des parties de déplacer ce rond-point sur le cadastre de rue actuelle pour une période de 5 ans maximum;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU**

**QUE** le directeur général, M. Benoit Charbonneau, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Lantier l'entente à intervenir avec les propriétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.10.204

**21. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS (RITL) POUR L'ANNÉE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le 18 septembre 2019 ses prévisions budgétaires pour l'année 2020, lesquelles totalisent 2 410 268 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires adoptées par la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs doivent être adoptées par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Ronald Pilon

**ET RÉSOLU** d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2020 tel qu'adoptées par la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs le 18 septembre 2019 et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.10.205

**22. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INCENDIE DES MONTS (RIDM) POUR L'ANNÉE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie Incendie des Monts a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2020 lors de son assemblée ordinaire du conseil d'administration du 5 septembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes et l'article 603 du Code municipal du Québec, le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

appuyé par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lanthier adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2020 de la Régie incendie des Monts, pour un montant total de 2 149 780.00\$. \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.10.206

**23. MANDAT DONNÉ AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

**ATTENDU QUE** les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

**ATTENDU QUE** l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Carole B. Dussault

appuyé par le conseiller Ronald Pilon

**QUE**, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.10.207

**24. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que l'adjudicataire pour les affaires courantes de la municipalité durant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024 est la Banque de Montréal puisque l'offre est la plus avantageuse pour la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.10.208

**25. MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS 2017.05.113 ET 2017.05.114 CONCERNANT L'ADHÉSION À CLIC REVENU**

**ATTENDU QUE** la municipalité avait renouvelé son adhésion à Clic Revenu afin d'avoir accès au Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) en mai 2017;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

**QUE** Monsieur Benoit Charbonneau, Directeur général et Madame Marie-Chantale St-Antoine Directrice générale adjointe soient reconduits comme responsables des services électroniques et soient autorisés à :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne)
- à signer, au nom de la Municipalité de Lantier les documents requis pour l'inscription à Clic Revenu et généralement à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

**QUE** le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer aux représentants les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'utilisation des services électroniques ci-haut mentionnés.

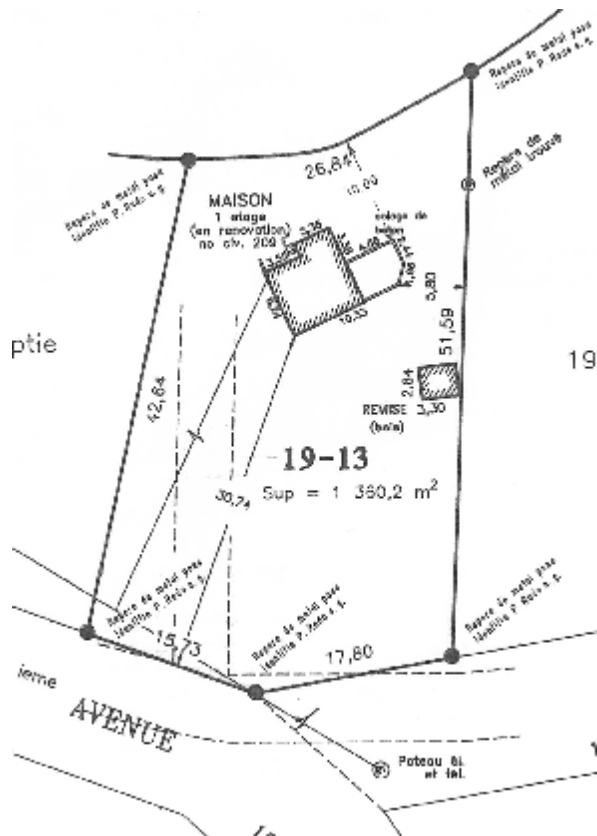
ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.10.209

**26. DEMANDE DE DÉPLACEMENT D'UN POTEAU À HYDRO-QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** de demander à Hydro-Québec pour le déplacement d'un poteau en face du 209 chemin du Lac-Cardin



ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2019.10.210

## 27. DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR GÉRARD CHAMPAGNE

ATTENDU que le 10 octobre 2019 Monsieur Gérard Champagne a remis sa démission à Benoit Charbonneau, directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** d'accepter la démission de Monsieur Gérard Champagne comme chauffeur opérateur, effectif à compter du 23 octobre 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

### PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2019.10.211

## 28. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 30

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Benoit Charbonneau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Richard Forget  
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.